



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Demande d'un crédit de CHF 325'000.— pour la construction d'un bâtiment public et d'un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire) au Champ du Gour – préavis 21-17

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La COGEFIN s'est réunie le lundi 20 novembre à 20h00.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Il s'agit d'un préavis d'investissement, concernant la construction d'un bâtiment et aménagement d'un terrain à usage multiples. La COGEFIN constate à satisfaction qu'une demande de subvention a été déposée au Service cantonal de l'éducation physique et du sport, qui devrait en diminuer le coût.

Ce préavis figurant au plan des investissements 2018 et les finances communales permettant le financement de ces travaux, la COGEFIN vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

vu le préavis de la Municipalité N° 21/17 ;

- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. autorise la Municipalité à construire sur la parcelle 1399, au Champ du Gour, un bâtiment public et un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire),
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 325'000.-TTC, dont à déduire toutes subvention et participation de tiers éventuelles,
- 3. donne un accord à la Municipalité pour réviser le périmètre du droit de superficie distinct et permanent accordé au Tennis-Club de Moudon,
- 4. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,
- 5. prend acte que le solde net de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en vingt ans au maximum,
- 6. prend acte que les charges annuelles d'exploitation liées à cet investissement, intérêts et amortissements compris, sont estimées en moyenne à CHF 23'500.- par année,
- 7. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de CHF 325'000.- aux meilleures conditions du moment.

Moudon, le 24 novembre 2017


La rapportrice
S. Freymond